

Industrie : Bruxelles impose sa préférence européenne

La Commission européenne a dévoilé hier sa loi d'accélération industrielle (IAA), marquant une rupture spectaculaire avec soixante-dix ans de doctrine économique européenne, rapporte Les Echos. Le texte a fait l'objet d'âpres discussions et veut permettre de « produire plus en Europe dans les secteurs stratégiques ». Premier pilier du texte : tout argent public devra soutenir prioritairement la production européenne, avec trois secteurs stratégiques visés : les industries énergivores, les technologies propres et l'automobile. Deuxième pilier : les investissements directs étrangers seront soumis à conditions. Pour tout investissement supérieur à 100 millions d'euros dans les batteries, véhicules électriques, panneaux solaires ou matières premières critiques, venant d'un pays détenant plus de 40 % du marché mondial, des obligations s'appliqueront en matière d'emplois, de transfert technologique, de R&D, de participation au capital et d'approvisionnement. « Nous faisons aux entreprises chinoises ce que la Chine fait aux entreprises européennes depuis vingt ans », lâche crûment un négociateur. Sur la définition du « made in Europe », Bruxelles inclut les pays avec lesquels Bruxelles a des « accords commerciaux pertinents », si ces derniers respectent la réciprocité. Cela pourrait exclure les Etats-Unis. A l'inverse, la Corée du Sud et le Japon, sans politiques restrictives, devraient rester partenaires de confiance. Le Royaume-Uni fait l'objet d'une attention particulière. La Chine, elle, est totalement exclue. (Les Echos, p.16)